

REGLEMENT PARTICULIER DE LA RANDONNEE MOTO DE REQUISTA

PREAMBULE : La Randonnée gastronomique tout terrain de Réquista n'est possible que grâce aux autorisations données par les municipalités et les propriétaires des terrains traversés. Aussi, il est demandé à chacun, pilotes et accompagnateurs, de respecter les fléchages et à n'emprunter en aucun cas des itinéraires qui n'auraient pas été indiqués (l'organisation se réservant le droit d'engager toute action ayant pour but le dédommagement de dégâts occasionnés par le passage sur des terrains non autorisés).

ART. 1 : DEFINITION

Le Réquista Moto Sport organise dans la région de Réquista le **dimanche 25 Septembre** une randonnée moto tout terrain. Elle est ouverte à tout type de motocyclette répondant aux normes de sécurité imposées par le code de la route.

ART. 2 : PARTICIPANTS ADMIS

La Randonnée gastronomique tout terrain de Réquista est réservée aux pilotes **âgés de 18 ans et plus**, titulaires d'un permis de conduire correspondant aux caractéristiques de sa machine et à jours de leurs cotisation d'assurance.

ART. 3 : DEMANDE D'ENGAGEMENT :

Les pilotes devront envoyer leur demande d'engagement directement au club organisateur, accompagné d'un chèque du montant des droits d'engagement et des repas accompagnateurs.

Les bulletins d'engagement, complétés et accompagnés du chèque, devront parvenir au plus tard **le 27 Août 2011**.

Dans tous les cas l'organisateur se réserve le droit de refuser une demande d'engagement sans avoir à justifier sa décision.

Par le fait d'apposer sa signature sur le bulletin d'engagement, le pilote accepte en intégralité les prescriptions du code de la route et du règlement particulier de la randonnée.

La confirmation d'engagement d'un pilote ne lui sera retournée que si celui-ci à joint une enveloppe timbrée à son nom et adresse.

Seuls les pilotes ayant avertis par courrier le club organisateur de leur désistement avant le **10 Septembre 2011** verront leurs droits d'engagement remboursés (joindre 1 enveloppe timbrée pour le retour du chèque). Une retenue de 15€ sera appliquée pour frais de dossier.

Les pilotes engagés, absents le jour de la randonnée et non excusés ou qui ne prendraient pas le départ, ne verront pas leurs droits d'engagement remboursés.

ART. 4 : TARIFS :

	Jusqu'au 27 Août 2011		Après le 27 Août 2011 dans la limite des places disponible
Randonnée+café du matin+repas midi	45€	Randonnée+café du matin+repas midi	50€
Café du matin+repas accompagnateur	15€	Café du matin+repas accompagnateur	15€
Repas accompagnateur (-10ans)	Gratuit	Repas accompagnateur (-10ans)	Gratuit

ART. 5 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES/TECHNIQUE :

Tout les pilotes participant à la randonnée devront se présenter au contrôle administratif et technique (marché couvert de Réquista) qui sera ouvert le **dimanche 25 Septembre 2011 de 7h30 à 10h00**.

Seront vérifiés pour l'administratif : -la conformité du bulletin d'engagement (nom pilote, nationalité, permis de conduire, assurance...)
-le paiement des droits d'engagement.

Les tickets repas pour les pilotes et les accompagnateurs seront remis à l'issue des vérifications administratives.

Seront vérifiés pour le technique : -la conformité de le machine (protège pignon, levier d'embrayage-frein, mousse guidon, l'éclairages, bruit de la machine, plaque d'immatriculation, ...)

-le casque répondant à la norme CE et le port du gilet pare pierre.

ART. 6 : CIRCUIT :

Le circuit de la randonnée et d'environ 80km parcouru 2 fois et empruntera des chemins et terrains publics ou privés.

Par mesure de sécurité et de respect pour l'organisateur et l'environnement, les participants ne devront pas quitter le tracé.

ART. 7 : RAVITAILLEMENT :

Le ravitaillement en carburant se déroulera sur le site du marché couvert de Réquista et s'effectuera avant le départ de la boucle de l'après- midi

ART. 8 : FLECHAGE

Le circuit sera flécher en bleu avec aux endroits ou il y aura possibilité de passer dans une zone un peut plus technique des flèche rouge.

Pour accéder au repas pour les assistances le circuit sera flécher depuis le départ.

ART. 9 : DEPART :

Les pilotes partiront du marché couvert de Réquista par groupe de 3 toute les minutes à compter de 9h00.

Les motocyclettes ne correspondant pas aux spécifications de l'article 1 et 5 se verront refuser le départ. De même, pour les pilotes n'ayant pas un équipement adéquat (article 5) ne pourront pas prendre part à la randonnée.

ART. 10 : APPLICATION DU REGLEMENT :

Il est rappelé que le club organisateur se réserve le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou par mesure de sécurité.

ART. 11 : SANCTION :

Chaque pilote est responsable de son comportement et de celui de son entourage, sous peine de sanctions.



BULLETIN D'ENGAGEMENT

RAND' MOTO SEGALA

25 SEPTEMBRE 2011

Date limite d'engagement : 27 aout

**Randonnée tout terrain sur circuit balisé
de 160 km environ, deux niveau de
difficulté, deux boucles**

Réservé au club	
N° d'engagement	
Date de réception	
Mode de paiement	

PILOTE NOM : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Date de naissance : Téléphone :
 E-mail :

PERMIS CLUB MOTO Catégorie : N° :
 Marque : Cylindrée :
 Type : 2T 4T N° immatriculation :

ASSURANCE N° : Compagnie :

	TARIF	NOMBRE	TOTAL
Randonnée + café + repas midi	45€€
Café du matin + repas accompagnateur	15€€
Repas accompagnateur (- de 10 ans)	gratuit	
TOTAL		 €

Je joins :

- Un chèque libellé à l'ordre du Réquista Moto Sport d'un montant de €
- **Une enveloppe affranchie pour le retour de la confirmation d'engagement**
- **Une photocopie du permis de conduire, de la carte grise et de l'attestation d'assurance.**

Je soussigné

- Demande à m'engager dans la RAND' MOTO SEGALA
- Reconnais avoir pris connaissance du règlement particulier et m'engage à le respecter, ainsi qu'à me conformer aux directives des organisateur et du code de la route.
- Renonce à tout recours et poursuites à l'encontre des organisateurs, maires des communes traversées et propriétaires des terrains empruntés par la randonnée, pour tout accident matériel ou dommage corporel qui pourrait survenir à l'occasion de la randonnée du 25 septembre 2011.

Nota : le règlement des frais d'engagement et l'envoi de l'enveloppe affranchie conditionne le retour de la confirmation d'engagement.

Fait à

Mention « Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'approuve » et signature

Le